MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Opération d'aménagement ZAC de la Dolomède à destination de l'activité économique et des entreprises sur une superficie d'environ 77 734m² (7.7ha).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Normandie Aménagement

Raison sociale

Normandie Aménagement

N° SIRET

4 0 9 3 7 7 4 9 6 0 0 0 3 2

Type de société (SA, SCI...)

Société anonyme à conseil d'administrati

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom

HUYGHE-DOYERE

Prénom(s)

Pascale

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°b	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les objectifs du projet sont :
Aménager un terrain en dent creuse de 7.5ha, afin de créer des terrains disponibles pour l'installation d'entreprises.

Créer une offre de terrain à court et moyen terme à destination des activités économiques et éventuellement de service public dans le respect de la non mise en concurrence avec les centres bourg.

Proposer un offre de terrain diversifiée et adaptée pour les entreprises, notamment PME, PMI et artisanats.
Créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités.

Limiter l'artificialisation des sols en mobilisant du foncier en dent creuse et déjà maîtrisé par la collectivité.

Faciliter le parcours résidentiel des entreprises et la densification de leur process (mutualisation, sobriété foncière)

Intégrer des objectifs et actions environnementaux soutenus par l'EPCI (PLan Climat Air Energie Territoire...)

4.2 Objectifs du projet

Opération d'aménagement sur un terrain de 7.7ha
Situé entre la RD40 et la RD613, à proximité de la gare de Moult, ce secteur offre une opportunité de développement économique maîtrisé par la collectivité de Val ès dunes et qui est desservie par un transport en commun vertueux.
L'opération d'aménagement devra permettre une urbanisation dense permettant la création de terrains viabilisés à destination des entreprises.
Créer un nouveau maillage routier qui permettra d'améliorer la desserte routière de la ZAE existante avec la création d'un barreau de liaison entre la rue de la Bataille et la RD40.

Descriptif travaux :
Terrassement
Viabilisation, création d'ouvrage de gestion des EP et de voiries
Nettoyage de décharge et terrain de motocross

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Après approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la future ZAC, les travaux consisteront en une première phase à la réalisation des terrassements, viabilisation (assainissement, réseaux souples et espaces verts) des terrains et création d'un système de gestion des eaux pluviales. La première phase de travaux durera entre 6 à 9 mois.
Les voiries et infrastructures seront réalisées de manière définitive au fil de l'avancement de la commercialisation des terrains.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il n'est pas prévu de phase exploitation concernant l'aménagement de la ZAC à l'exception de la gestion urbaine courante sur une opération d'aménagement (déchets ménagers, gestion des fluides, gestion des espaces verts, etc.)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

création de zone d'aménagement concerté (ZAC); autre : Dossier déclaration Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie aménagée	77 734m²
Superficie des futurs espaces publics	Environ 22 255m²
Superficie des terrains viabilisés	Environ 56 306m²
Nombre de terrains	Environ 15 terrains

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 7 Voie : **de Saint-Pierre sur Dives**

Lieu-dit :

Localité : MOULT CHICHEBOVILLE

Code postal : 1 4 3 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 0 ° 1 1 ' 1 9 " O Lat. : 4 9 ° 0 6 ' 5 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Les Marais Alcalin de Chicheboville-Bellengreville FR2500094 La distance est d'environ 1km par rapport au périmètre de la zone Natura 2000
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	A ce stade de l'étude, la quantité de matériaux déblayés/remblayés n'est pas définie mais l'objectif est de gérer totalement les matériaux sur place. L'assiette du projet est plane dans l'ensemble. Les constructions qui viendront s'implanter seront réalisées sans sous-sol et épouseront au mieux le terrain naturel. Les espaces publics seront modelés légèrement afin de confirmer les faibles pentes naturelles dans le but de gérer les eaux pluviales en surface.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet d'aménagement prévoit des plantations dans le cadre de son programme paysager. Ces dernières vont nécessiter l'apport de terres végétales afin d'assurer la reprise des arbres.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Cet apport ne nécessite aucunement de puiser dans des ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Une demande a été faite auprès de la structure Eau du bassin Caennais. L'implantation du projet est compatible avec les réseaux situés aux abords du périmètre opérationnel. Des canalisations à gros débits d'AEP sont situés en bordure et pourront satisfaire aux besoins des entreprises sans impacter la ressource. D'éventuelles réserves d'eau prévues pour la défense incendie seront programmées selon les recommandations.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le périmètre du projet présente un intérêt patrimonial moyen à assez fort en raison d'un effet de refuge de ces espaces anthropisés. Le site héberge quelques rares espèces végétales qui sont susceptibles d'être détruites lors de la phase travaux. L'importance de ces destructions demeure relativement moyenne du fait que les espèces présentes ne confèrent aucune valeur patrimoniale écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	L'espace réglementé le plus proche est la ZSC FR2500094 « Marais alcalin de Chicheboville et Bellengreville » localisé à environ 1km (cf. carte n°4). Celui-ci a été désigné pour divers habitats hygrophiles sans rapport avec le périmètre du projet. La zone d'étude présente globalement des enjeux faibles vis-à-vis de la Directive Habitats et du réseau Natura 2000 ainsi que vis-à-vis des autres espaces réglementés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le site du projet est considéré comme une friche anthropique qui n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le site n'est pas concerné par un périmètre de risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site d'étude et du projet ne font pas partie d'un secteur soumis à un périmètre des risques naturels. Néanmoins, il est constaté la possibilité de remontée de nappe sur le secteur et qui font l'objet d'une étude piézométrique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le site d'étude n'est pas concerné par un Plan de prévention atmosphérique. De plus, le PCAET de Caen Métropole montre une qualité de l'air bonne (85% du temps).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☑	☐	Le site est concerné par la présence d'un ancien terrain de moto-cross qui a été remblayé. Afin de maîtriser tout risque, des analyses seront réalisées sur les remblais et gravats présents.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Les déplacement et trafics seront des déplacements pendulaires liés au mobilité domicile travail et aux transports professionnels. L'importance sera faible, car le projet ne comportera pas d'installation d'entreprises logistiques. De plus, la localisation à proximité de la gare a pour objectif de réduire l'impact des mobilités domicile travail. La programmation des activités sur la ZAC exclut des entreprises logistiques. Les déplacements prévus sont principalement liés au mouvement pendulaire.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	La période de travaux sera une période intense en terme de sources de bruit durant 6 à 9 mois. Après les travaux, les bruits seront principalement liés aux trafics routiers et aux activités économiques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	Les odeurs seront principales liées à la réalisation des travaux (enrobés, bétons, ...) ce qui reste très faible par rapport au projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Le projet sera susceptible d'émettre des vibrations durant la phase chantier, lors du compactage des fond de forme des chaussées. Néanmoins ces vibrations n'auront que peu d'impact.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Les émissions lumineuses seront générées par le futur éclairage public (environ 10 points lumineux), son fonctionnement sera limité, afin de réduire l'impact sur la biodiversité nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site est déjà concerné par les émissions lumineuses urbaines issues de la zone d'activité de Moult-Chicheboville et des activités de logistique déjà présentes aux abords du site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Rejet temporaire dû au chantier Rejet permanent lié au trafic voiture CO2 Rejet issu de la future installation des activités sur la zone L'impact potentiel sera faible du fait de la faible extension.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Gestion des eaux pluviales à la parcelle
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Les rejets d'eaux pluviales se feront sur site grâce à la réalisation d'un ouvrage hydraulique aérien type noue et bassin d'infiltration.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	En période chantier, la mise en œuvre d'un système d'assainissement non collectif sera mis en œuvre (WC LOC, raccordement de chantier, ...) Le projet prévoit la réalisation et le raccordement au réseau d'assainissement collectif de Val ès dunes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	La phase travaux généra une production de déchets liés aux travaux publics de viabilisation et d'aménagement. Lors de la phase exploitation, les activités sur la zones produiront des déchets non dangereux et éventuellement dangereux en fonction des différentes activités qui s'installent. L'importance reste faible et le système de collecte urbaine permettra de gérer cette production.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Le projet est suceptible de porter atteinte au patrimoine archéologique. Une demande de diagnostic préventif sera réalisée avant tout démarrage de travaux, afin d'apprécier les impacts potentiels sur patrimoine. Il est précisé que le site n'est pas situé au sein d'un périmètre historiques soumis à accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Actuellement, le terrain est laissé en friche anthropique calcicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projets de constructions et de zones d'activités à Moult-Chichceboville
Liste :
Projet de lotissement ARTEMIS (stade conception)
Plateforme logistique STONEHEDGE (PC déposé)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La localisation du projet a été choisie dans un souci d'évitement et de limitation de l'impact de l'artificialisation des sols. La parcelle a été identifiée comme friche rudérale située en zone urbanisée du PLU de Moult-Chicheboville, ayant un caractère fortement anthropique du fait de son positionnement sur la zone d'activité et encerclée par la RD40, RD80 et rue de la Bataille. Son positionnement à proximité de la halte de gare de Moult-chicheboville a vocation à faciliter les déplacements des navetteurs en train permettant ainsi de réduire l'impact des mobilités émettrices en GES (voitures). Le projet permet dans un premier temps d'éviter l'urbanisation de l'espace boisé classé et d'éviter une urbanisation sur des secteurs trop proches de la Natura 2000 de Moult-Chicheboville.
De plus, un phasage des travaux et l'intégration de coulées vertes permettront de créer des espaces tampons par rapport à l'espace boisé classé.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a fait l'objet d'un positionnement géographique cohérent : équipements d'infrastructures urbains déjà existants, surface en friche, enjeux environnementaux faibles à l'échelle macro et enjeux en termes de risques très limités. De plus, le site est déjà maîtrisé par la collectivité compétente en développement économique. Si la localisation géographique n'a pas été débattue du fait de la maîtrise foncière, du fait de la cohérence avec les documents de planifications (PLU, SCOT, SRADDET,...), du fait de la résorption de friche et du fait de sa connexion à la gare et aux équipements routiers existants. Il apparaît que les mesures d'évitement ont été mises en œuvre de manière suffisante au niveau géographique et macro-spatiale par rapport au choix de localisation du futur projet.
A l'échelle micro, le projet impactera de manière négative la biodiversité présente bien que cette dernière n'est pas de caractère protégé, ni d'enjeux forts. A ce titre, l'annexe Note ERC définie et précise les mesures de Réductions et d'Evitements qui seront mises en œuvre dans le cadre du présent projet.
Concernant les risques sur la santé humaine, le projet a été situé à proximité de la gare, afin de limiter les déplacements motorisés et faciliter les déplacements décarbonés et non émetteurs de CO2 et/ou particules fines.

Au titre des différentes études menées et en cours, le projet n'engendre pas d'impacts résiduels notables.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement est engagé sous la forme de la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) permettant de garantir une maîtrise publique de projet du début à la fin. Le choix d'engager une procédure de ZAC a pour objet de garantir à moyen terme le développement de l'activité économique, mais surtout de permettre la réalisation d'un projet exemplaire au niveau environnemental en agissant sur la préservation de l'espace boisé classé, en permettant une densification juste ce qui limite les impacts sur le foncier agricole et naturel et en urbanisant un terrain friche urbaine. De plus, par l'intermédiaire du CPAUPE, les futures constructions devront limiter leurs impacts environnementaux et permettre d'améliorer la qualité d'usage des futurs travailleurs de la zone d'activité. Pour ces raisons, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Note ERC	☑
2	Etude faune et flore ZNIEFF	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom HUYGHE-DOYERE

Prénom Pascale

Qualité du signataire Directrice Générale

À

Fait le __/__/____

Télédéclaré le 24/10/202

Signature du (des) demandeur(s)